



FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 4 OCTOBRE 2022

Lors de sa première séance ordinaire du conseil, le présent conseil municipal s'est engagé à mieux communiquer avec la population. Ainsi, la publication du résumé des points principaux des séances du conseil sera dorénavant publiée quelques jours suivant la séance sur le site Web de la Municipalité.

Adoption du plan d'urbanisme, du règlement de zonage et du règlement de lotissement

Lors de la séance, le conseil municipal a adopté le plan d'urbanisme no 1214-22, du règlement de zonage no 1215-22 et du règlement de lotissement no 1216-22. Tous les règlements ont été modifiés afin de tenir compte des commentaires reçus lors des nombreuses consultations publiques ayant eu lieu durant les deux années du processus de révision du plan d'urbanisme. Le nouveau plan d'urbanisme adopté et ses règlements permettront à la Municipalité de se donner les moyens et la capacité de protéger notre environnement, d'offrir du logement abordable et multigénérationnel, d'intégrer des services essentiels de base dans nos périmètres urbains, d'encadrer le développement à l'échelle humaine tout en respectant le caractère rural de notre municipalité. Maintenant qu'ils sont adoptés, les règlements seront déposés à la MRC des Collines-de-l'Outaouais et entreront en vigueur suite à leur approbation.

Octroi du contrat pour le balisage du sentier Voie Verte Chelsea

Étant donné que le précédent contrat d'entretien venait à échéance le 30 mars 2022, le conseil municipal a fait l'octroi du contrat de balisage du sentier de la Voie Verte Chelsea. La compagnie Lafleur de la Capitale (Québec) inc. continuera l'entretien de balisage du sentier pour la période hivernale 2022-2023.

Autorisation de services professionnels d'ingénierie supplémentaire pour le réaménagement de la route 105

Lors de la séance, le conseil municipal a fait l'autorisation de services professionnels d'ingénierie supplémentaire pour le réaménagement de la route 105 entre les chemins d'Old Chelsea et Church ainsi que le chemin Mill. Suivant l'évaluation environnementale de phase 2, ces services d'ingénierie additionnels se soit avérés nécessaire, ainsi que neuf prélèvements manuels pour échantillon environnemental afin de réaliser conformément cette analyse que les travaux publics et des infrastructures ont recommandé que ces honoraires professionnels supplémentaires soit octroyé. Il s'agit d'un paiement additionnel de 31 911,31\$.

Demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais concernant quatre lots

Le conseil municipal a fait la demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais, durant la séance du conseil municipal, d'ajouter quatre lots au périmètre de Farm Point. Ces lots avaient effectivement été exclus du périmètre urbain en raison d'une erreur technique et non en raison de décision politique songée. Le conseil a donc tenu à rectifier le tir en ajoutant les lots du 15 et 19 chemin st-Clément et 30 et 32 chemin du Pont au périmètre urbain de Farm Point.